

Certificat de fonctionnement
n° 04.00.271.009.1 du 13 août 2004

Appareil de contrôle dans le domaine des transports par route

Unité embarquée sur le véhicule

ACTIA type SMARTACH STD LIGHT 1 version 921439 Ind A

Le présent certificat de fonctionnement est délivré en application de l'annexe IB du règlement européen (CEE) n° 3821/ 85 du Conseil du 20 décembre 1985 concernant l'appareil de contrôle dans le domaine des transports par route, modifié notamment par le règlement (CE) n° 1360/2002 de la Commission du 13 juin 2002.

AUTORITE DE DELIVRANCE :

Ministère de l'économie, des finances et de l'industrie - Direction de l'action régionale et de la petite et moyenne industrie - Sous-direction de la métrologie

20 avenue de Ségur - F-75353 Paris 07 SP

FABRICANT ET BENEFICIAIRE :

ACTIA - 25 chemin de Pouvoirville - BP 4215 - F-31432 Toulouse Cedex 04

NOM DES MODELES D'INSTRUMENTS :

Unité embarquée sur le véhicule (UEV) type SMARTACH STD LIGHT 1 version 921439 Ind A

CONDITIONS PARTICULIERES D'INSTALLATION ET D'UTILISATION :

L'unité embarquée sur le véhicule type SMARTACH STD LIGHT 1 version 921439 Ind A est conçue pour être utilisée avec le capteur ACTIA type IS2000 version 1426 XY qui a fait l'objet du certificat d'homologation [\[e2\]](#) - 23 du 9 juin 2004 ([décision n° 04.00.271.006.1](#)).

ESSAIS REALISES :

L'unité embarquée sur le véhicule type SMARTACH STD LIGHT 1 version 921439 Ind A est dérivée de l'unité SMARTACH STD Toutes Options version 921435 Ind A faisant l'objet du certificat de fonctionnement [n° 04.00.271.008.1](#) du 13 août 2004.

Les essais de fonctionnement prévus par l'appendice 9 (chapitre 2) de l'annexe IB du règlement (CEE) n° 3821/85 du Conseil du 20 décembre 1985 modifié et leurs résultats listés dans les certificats de fonctionnement [n° 04.00.271.001.1](#) du 22 janvier 2004, [n° 04.00.271.004.1](#) du 13 mai 2004 et

04.00.271.008.1 du 13 août 2004 restent valables, à l'exception des essais listés ci-dessous et repris dans le cadre du présent certificat :

n°	Essais	Résultats des essais	remarques
1	Inspection administrative		
1.1	Documentation	satisfaisant	
1.2	Résultats des essais menés par le fabricant	satisfaisant	
2	Inspection visuelle		
2.1	Conformité à la documentation	satisfaisant	
2.2	Identification / marquage	satisfaisant	

CONCLUSION :

L'unité embarquée sur le véhicule ACTIA type SMARTACH STD LIGHT 1 version 921439 Ind A a satisfait aux exigences de construction et aux essais prévus par l'appendice 9 (chapitre 2) de l'annexe IB du règlement (CEE) n° 3821/85 du Conseil du 20 décembre 1985 modifié notamment par le règlement (CE) n° 1360-2002 de la Commission du 13 juin 2002.

Le ministre délégué à l'industrie,
Pour le ministre et par délégation :
Par empêchement du directeur de l'action régionale
et de la petite et moyenne industrie :
L'ingénieur général des mines,

J. LELOUP